

Point n° 01

Présentation du Budget Primitif 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I - LE BUDGET PRINCIPAL M 14	4
A – Tableau budgétaire	4
B – Commentaires	6
1 - Dépenses de fonctionnement	6
2 - Recettes de fonctionnement	8
3 - Dépenses d'investissement	9
4 – Recettes d'investissement	11
II - LE BUDGET ASSAINISSEMENT M 49	14
A – Tableau budgetaire	14
B – Commentaires	16
1 - Dépenses de fonctionnement	16
2 - Recettes de fonctionnement	18
3 - Dépenses d'investissement	19
4 – Recettes d'investissement	20
III - LE BUDGET « MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE L'YERRES » M 14	22
A – Tableau budgetaire	22
B – Commentaires	23
1 - Dépenses de fonctionnement	23
2 - Recettes de fonctionnement	24
3 - Dépenses d'investissement	25
4 - Recettes d'investissement	25

Rappel - La composition du budget du SyAGE

Conformément aux instructions comptables M 14 et M 49, le SyAGE dispose de 3 budgets :

I - un budget principal M 14 dans lequel figure l'ensemble des charges et produits :

- non affectables spécifiquement à l'une des compétences : **les charges communes** (les dépenses liées au siège du SyAGE, les charges de personnels, les intérêts de la ligne de trésorerie ...)
- les dépenses et les recettes concernant uniquement la compétence **GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Ce budget est financé principalement par :

- la contribution des collectivités membres ;
- la participation du budget assainissement et du budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » aux charges communes ;
- les subventions.

II - un budget annexe assainissement M 49 retraçant les écritures comptables se rapportant aux eaux usées et aux eaux pluviales. Ce budget est financé principalement par :

- la redevance d'assainissement (assainissement collectif et non collectif) ;
- la contribution des collectivités membres ;
- la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ;
- les subventions.

III - un budget annexe M 14 « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » se rapportant spécifiquement aux dépenses concernant la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres et à l'animation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yerres.

Ce budget est financé par la contribution des collectivités adhérentes à cette compétence et par les partenaires financiers (l'AESN et la Région Ile-de-France).

INTRODUCTION

Ce projet de Budget Primitif (BP) 2019 a été élaboré conformément aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du Comité Syndical du 27 novembre 2018.

Celles-ci couvrent la période 2016-2023 qui a pour toile de fond la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle organisation territoriale de la République.

Le BP a été élaboré sur la base des compétences actuelles du Syndicat à savoir les compétences Assainissement Eaux Usées, gestion des Eaux Pluviales, GEMAPI¹ et mise en œuvre du SAGE de l'Yerres.

Ce projet s'articule autour des axes suivants :

- le maintien des marges de manœuvre du Syndicat à travers une capacité de désendettement inférieure à 5 ans pour la M14 et à 10 ans pour la M49 ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- l'actualisation de 1,5 % des contributions GEMAPI et Eaux Pluviales ;
- l'augmentation de 0,01 €/m³ de la redevance d'assainissement ;
- le maintien de la contribution SAGE² à 0.32 €/hab.

Des commentaires avec comparaison par rapport au Budget Primitif 2018 sont apportés dans les pages qui suivent.

¹ GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

² SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

I - LE BUDGET PRINCIPAL M 14

A – TABLEAU BUDGETAIRE

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP 2018	Projet de BP 2019	Evolution
011	Charges à caractère général	1 518 820,00	1 580 585,00	4,07%
	<i>dont charges 831</i>	<i>492 110,00</i>	<i>595 427,00</i>	<i>20,99%</i>
012	Charges de personnel	3 219 573,00	3 309 973,00	2,81%
	<i>dont charges 831</i>	<i>777 036,00</i>	<i>819 208,00</i>	<i>5,43%</i>
65	Autres charges de gestion courante	7 078 001,98	7 141 743,06	0,90%
	<i>Contribution aux EP</i>	<i>6 937 792,22</i>	<i>7 002 635,98</i>	<i>0,93%</i>
	<i>Reversement abondement part EP de la contribution sur 5 ans</i>	<i>-180 150,00</i>	<i>-180 150,00</i>	
	<i>Contribution à la mise en œuvre du SAGE</i>	<i>28 821,76</i>	<i>28 858,08</i>	<i>0,13%</i>
	Total des dépenses de gestion courante	11 816 394,98	12 032 301,06	1,83%
66	Charges financières	180 000,00	162 000,00	-10,00%
	<i>dont ligne de trésorerie (6615)</i>	<i>10 000,00</i>	<i>5 000,00</i>	
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	4 000,00	-42,86%
	Total des dépenses réelles	12 003 394,98	12 198 301,06	1,62%
	<i>dont charges 830</i>	<i>3 718 925,00</i>	<i>3 724 724,00</i>	<i>0,16%</i>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 800 000,00	1 800 000,00	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	718 824,05	457 496,84	-36,35%
	Total des dépenses d'ordre	2 518 824,05	2 257 496,84	-10,37%
	Total général	14 522 219,03	14 455 797,90	-0,46%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2018	Projet de BP 2019	Evolution
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	
70	Produits des services	850,00	850,00	0,00%
70	Participation aux charges cnes	3 633 100,05	3 373 029,99	-7,16%
73	Contribution EP et SAGE à reverser	6 966 613,98	7 031 494,06	0,93%
74	Contribution GEMAPI	3 492 655,00	3 545 044,85	1,50%
74	Subventions	77 000,00	140 179,00	82,05%
	Total des recettes de gestion courante	14 170 219,03	14 090 597,90	-0,56%
77	Produits exceptionnels	2 000,00	15 200,00	660,00%
	Total des recettes réelles	14 172 219,03	14 105 797,90	-0,47%
	<i>dont recettes 830</i>	<i>22 150,00</i>	<i>37 200,00</i>	<i>67,95%</i>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00	350 000,00	0,00%
	Total des recettes d'ordre	350 000,00	350 000,00	0,00%
	Total général	14 522 219,03	14 455 797,90	-0,46%

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP 2018	Projet de BP 2019	Evolution
20	Immobilisations incorporelles	773 800,00	1 221 688,00	57,88%
21	Immobilisations corporelles	2 188 000,00	2 512 500,00	14,83%
23	Immobilisations en cours	142 000,00	650 000,00	357,75%
	Total des dépenses d'équipement	3 103 800,00	4 384 188,00	41,25%
	<i>dont charges 830</i>	<i>367 800,00</i>	<i>330 852,00</i>	<i>-10,05%</i>
13	Subventions	3 000,00	0,00	-100,00%
16	Remboursement capital dette	325 000,00	332 000,00	2,15%
45	Opération pour compte de tiers	0,00	818 640,00	
	Total des dépenses réelles	3 431 800,00	5 534 828,00	61,28%
041	Opérations patrimoniales	71 500,00	61 000,00	-14,69%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00	350 000,00	0,00%
	Total des dépenses d'ordre	421 500,00	411 000,00	-2,49%
	Total général	3 853 300,00	5 945 828,00	54,30%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2018	Projet de BP 2019	Evolution
13	Subventions	500 000,00	927 469,00	85,49%
16	Emprunts contractés	612 975,95	1 742 422,16	184,26%
	Total des recettes d'équipement	1 112 975,95	2 669 891,16	139,89%
10	Dotations (FCTVA)	150 000,00	138 800,00	-7,47%
	<i>dont FCTVA 830</i>	<i>10 000,00</i>	<i>25 000,00</i>	<i>150,00%</i>
45	Opération pour compte de tiers	0,00	818 640,00	
	Total des recettes réelles	1 262 975,95	3 627 331,16	187,21%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 800 000,00	1 800 000,00	0,00%
041	Opérations patrimoniales	71 500,00	61 000,00	-14,69%
021	Virement de la section de fonctionnement	718 824,05	457 496,84	-36,35%
	Total des recettes d'ordre	2 590 324,05	2 318 496,84	-10,49%
	Total général	3 853 300,00	5 945 828,00	54,30%

Recettes réelles de fonctionnement	14 172 219,03	14 105 797,90
Dépenses réelles de fonctionnement	12 003 394,98	12 198 301,06
Epargne brute (autofinancement)	2 168 824,05	1 907 496,84
Amortissement du capital	325 000,00	332 000,00
Epargne disponible	1 843 824,05	1 575 496,84
Encours de la dette au 31/12	5 394 686,25	6 194 838,71
Endettement/Epargne brute (ans)	2,49	3,25

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Chapitre 011 – charges à caractère général**

BP 2018	1 518 820 €		
BP 2019	1 580 585 €	soit	+ 4,07 %

Ce chapitre regroupe des achats divers, tels que des matériels, consommables, fluides ou prestations d'entretien, qui permettent au Syndicat d'assurer d'une part, les interventions en lien avec la compétence GEMAPI et d'autre part, le fonctionnement courant de la structure.

Les interventions en lien avec la compétence GEMAPI sont prévues à hauteur de **595 K€**. Elles concernent principalement les prestations d'entretien et de surveillance de la rivière, des berges et des ouvrages régulateurs. C'est à ce poste que l'on constate un accroissement des besoins par rapport à 2018, s'expliquant par l'inscription des crédits nécessaires aux actions prévues au PAPI complet. Ces actions ont pour vocation, la mise en place de moyens pédagogiques nécessaires à la sensibilisation des populations au risque d'inondations. Ces deux actions ont, par ailleurs, fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Fonds Barnier (voir chapitre 74). Elles devraient être subventionnées à hauteur de 80 %.

Les dépenses liées au fonctionnement courant de la structure et des services sont prévues à hauteur de **985 K€**. Les crédits sont en baisse en raison d'un ajustement des besoins prévisionnels, notamment pour :

- la maintenance des logiciels de la télégestion,
- la location de véhicules, dont le nombre a été rationalisé avec en outre, l'introduction dans le nouveau marché de location la possibilité de louer des véhicules utilitaires d'occasion à un moindre coût (- 40,7 k€).

A noter que suite à la jurisprudence de la Chambre Régionale des Comptes, la DGFIP a demandé aux collectivités d'inscrire les crédits pour le règlement des primes d'assurance garantissant certaines de leurs obligations statutaires à l'égard de leurs agents, au chapitre 011 et non plus au chapitre 012.

Chapitre 012 – frais de personnel

BP 2018	3 219 573 €		
BP 2019	3 309 973 €	soit	+ 2,81 %

La prévision budgétaire prend en compte :

- l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) et la réforme des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR) ;
- les crédits nécessaires au remplacement d'un agent en congé de longue maladie ;
- les provisions pour la mise en place obligatoire du RIFSEEP « Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel ». Il s'agit du nouveau dispositif indemnitaire basé sur différents critères professionnels en lien avec les fonctions et à la manière de servir. Ce nouveau procédé vient remplacer la plupart des primes et indemnités existantes.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

BP 2018	7 078 002 €		
BP 2019	7 141 743 €	soit	+ 0,90 %

Le poste le plus important de ce chapitre concerne le reversement de la contribution des communes au budget assainissement, pour la part pluviale (6 937 792 € en 2018 contre

7 002 636 € en 2019). L'augmentation constatée est due à l'actualisation de celle-ci de 1,5 % décidée lors du DOB pour 2019. La contribution due par les EPT est versée directement au budget M49 sans transiter par le budget principal.

Lors du DOB pour 2019, il a également été décidé de poursuivre le reversement, étalé sur 5 ans, de l'abondement de la part EP de la contribution 2012 soit 180 150 € par an. Aussi, ce montant est déduit de la contribution EP qui est reversée au Budget M49.

Dans ce chapitre se trouvent également les dépenses suivantes :

- le reversement de la contribution SAGE au budget concerné (28 858 €) ;
- la subvention du Comité d'Entraide du personnel du SyAGE qui est répartie entre les 3 budgets suivant la même répartition que les charges de personnel (81 451 € en M14) ;
- les subventions aux associations (16 500 €) ;
- l'indemnité et cotisations de retraite des élus (159 548 €) ;
- la subvention aux classes d'eau (28 500 €) dont une partie provient de l'AESN (18 000 €) ;
- les franchises « sinistre responsabilité civile » (4 000 €).

Chapitre 66 – charges financières

BP 2018	180 000 €		
BP 2019	162 000 €	soit	- 10,00 %

Cette somme recouvre les frais d'intérêts des emprunts contractés par le SyAGE. La baisse des crédits est liée à l'absence de souscription d'emprunt en 2018 et depuis 2010.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles

BP 2018	7 000 €		
BP 2019	4 000 €	soit	- 42,86 %

Le montant prévu correspond :

- au versement d'indemnités en cas d'occupations temporaires de terrains privés ;
- aux annulations de titres sur exercices antérieurs revues à la baisse pour 2019.

Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2018	1 800 000 €
BP 2019	1 800 000 €

Ce poste comprend les amortissements des investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2018 et la contrepartie se trouve en recettes d'investissement (chapitre 040).

2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 – produits des services

BP 2018	3 633 950 €		
BP 2019	3 373 880 €	soit	- 7,16 %

Ce chapitre enregistre :

- les recettes issues d'indemnités versées par Bouygues Télécom et ERDF pour l'occupation de terrains du SyAGE (850 €) ;
- la participation des budgets annexes aux charges communes qui est chiffrée proportionnellement aux dépenses réalisées dans chacun des 3 budgets. Celle-ci est recalculée en fin d'exercice.

Répartition des charges communes :

Charges communes = dépenses de fonctionnement du budget principal M 14 codifiées 830 (chapitres 011/012/65/67) + intérêts de la ligne de trésorerie (compte 6615) + dépenses d'équipement codifiées 830 - recettes codifiées 830 ⇒ soit un montant de 3 998 376 € au stade du BP 2019.

Répartition entre les 3 budgets proportionnellement aux crédits inscrits :

- ⇒ au chapitre 011 (hors étude GEMAPI du budget 03)
- ⇒ au chapitre 012 divisé par 2
- ⇒ aux chapitres 20/21 et 23.

Au vu du projet de BP 2019, les charges communes seront supportées à hauteur de :

- ⇒ 15,64 % par le budget principal M14 ;
- ⇒ 83,60 % par le budget assainissement M 49 ;
- ⇒ 0,76 % par le budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

Chapitre 73 + 74 – contributions des communes

BP 2018	10 459 269 €		
BP 2019	10 576 539 €	soit	+ 1,12 %

Les crédits concernant la contribution des communes sont répartis entre les chapitres :

- 73, lorsque la contribution est fiscalisée (7 031 494 €) ;
- 74, lorsque la contribution est budgétisée (3 545 045 €) ;

L'augmentation constatée est liée à l'actualisation de 1,50 % des contributions pour le financement des compétences Gestion des Eaux Pluviales et GEMAPI, décidée lors du DOB pour 2019 en prenant en compte l'inflation.

Le montant de la contribution se rapportant à la compétence GEMAPI est de 3 545 k€. La différence correspond aux contributions GEMAPI et « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » dues par les communes et qui sont reversées au budget concerné.

Chapitre 74 – dotations, subventions et participations (hors contribution des communes)

BP 2018	77 000 €		
BP 2019	140 179 €	soit	+ 82,05 %

Ces crédits comprennent les subventions de fonctionnement suivantes dont celles liées à la mise en œuvre du PAPI 3 :

Cellule d'animation rivière Yerres aval (AESN)	50 000 €
Faucardage (Département 91)	7 000 €
Campagnes de mesures (AESN + Département 91)	4 000 €
Classes d'eau (AESN)	18 000 €
Remboursement Contrat Unique d'Insertion (CUI) - Solde	3 850 €
PAPI 3 - Outil pédagogique à destination des collèges (Fonds Barnier + Département 91)	53 334 €
PAPI 3 - Sensibilisation au risque inondation - élus et grand public (Fonds Barnier + Départ. 91/ 77)	3 995 €

Comme chaque année, l'ensemble des subventions ont été estimées avec la plus grande prudence.

Chapitre 77 – produits exceptionnels

BP 2018	2 000 €		
BP 2019	15 200 €	soit	+ 660,00 %

Ce poste enregistre :

- le remboursement, par les tiers responsables identifiés, des frais de dépollution engagés par le SYAGE en cas de pollution des réseaux et des milieux naturels,
- les indemnités versées par les compagnies d'assurance dans le cadre de la garantie des obligations statutaires à l'égard des agents du Syndicat (décès, invalidité, accident, maladie etc...). A la demande de la Trésorerie, ces crédits, auparavant inscrits au chapitre 013, seront désormais inscrits sur ce chapitre, expliquant ainsi l'augmentation.

Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2018	350 000 €
BP 2019	350 000 €

Cette somme concerne l'amortissement des subventions. Il est rappelé que lorsqu'une subvention sert à financer une immobilisation amortissable, celle-ci est également amortie sur la durée d'amortissement de l'immobilisation. La contrepartie se trouve en dépenses d'investissement (chapitre 040).

3 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres 20, 21 et 23 – immobilisations

BP 2018	3 103 800 €		
BP 2019	4 384 188 €	Soit	+ 41,25 %

Les crédits 2019 recouvrent :

- le financement des opérations liées à la **rivière, 4 053 K€**, dont les principaux programmes concernent :
 - **la liaison verte**, pour la réhabilitation de diverses passerelles et notamment celle du ru du Gord qui est fermée à la circulation suite à son état de dégradation avancé, mais aussi la remise en état de cheminements vieillissants et la création d'un chemin vert aux abords de la cascade de Périgny.

A ces travaux, viennent s'ajouter deux opérations qui n'ont pu démarrer en 2018. Il s'agit de la création d'un chemin vert dans la boucle du Besly à Boussy-Saint-Antoine et la conception d'un platelage en bois le long de l'île des Prévosts à Crosne ;

- **la restauration de la continuité écologique** de l'Yerres et du Réveillon dont la mise en œuvre se poursuit sur les mailles de Villeneuve-Saint-Georges et de Céravennes à Yerres, ainsi qu'aux abords de l'abbaye à Yerres. A ces sites, vient également s'ajouter une nouvelle étude sur la maille de Brunoy ;
 - **la renaturation des berges** ;
 - **les grosses opérations d'entretien** des ouvrages hydrauliques ;
 - **le Programme d'Actions de Prévention des Inondations**, pour lequel le Syndicat réalisera sur plusieurs années, différentes études et actions nécessaires à l'améliorer de ses connaissances en matière de risques d'inondation fluviale. Ainsi, en 2019, dans le cadre du PAPI 3 dit « Complet », le SyAGE mènera à bien la pose de repères de crues, les analyses détaillées de la crue de juin 2016, la création d'une application numérique destinée aux échanges de données, le renforcement du réseau de surveillance des crues, et les études complémentaires pour la mise en œuvre de scénarios visant à réduire la vulnérabilité des territoires ;
 - **la requalification du quartier du Blandin à Villeneuve-Saint-Georges en zone humide et la poursuite de la restauration desdites zones** ;
 - **les achats de matériels et prestations divers** pour assurer certaines mesures de laboratoire, l'entretien des stations d'alerte ou pour l'entretien des cours d'eau et des berges, les levés topographiques ainsi que les annonces pour les futurs marchés en lien avec la rivière ;
- **les dépenses d'investissements communes aux 3 budgets : 331 K€**
Celles-ci concernent notamment :
 - **la réfection des locaux du SyAGE** dont l'isolation thermique du bâtiment rue Gustave Eiffel, la remise aux normes des baies de brassage informatiques et téléphoniques et la redistribution des bureaux ;
 - **l'achat de mobilier de bureau, de matériels de sécurité, de communication ou de bureautique, de logiciels informatiques et les frais d'annonces des marchés publics.**

Chapitre 13 – subventions d'investissement reçues

BP 2018	3 000 €		
BP 2019	0 €	Soit	- 100,00 %

Ces crédits sont destinés aux éventuels remboursements de subventions perçues en trop. Il n'est pas prévu de remboursement en 2019.

Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées

BP 2018	325 000 €		
BP 2019	332 000 €	Soit	+ 2,15 %

Ce chapitre comprend le remboursement du capital de la dette. Aucun emprunt n'a été souscrit en 2018 au niveau du budget M14. L'augmentation est liée au profil d'amortissement des emprunts.

Chapitre 45 – Opération pour compte de tiers

BP 2018	0 €
BP 2019	818 640 €

Les crédits de ce chapitre concernent la suppression de seuils sur des moulins privés se trouvant à Varennes-Jarcy. Ces travaux en lien avec la continuité écologique ont pour but de restaurer les milieux à l'état naturel. Ces opérations sont intégralement financées par l'Agence de l'Eau. Le montant de la subvention figure en recettes d'investissement au chapitre 45.

Chapitre 040 – subventions d'investissement transférées au compte de résultat

BP 2018	350 000 €
BP 2019	350 000 €

Ce poste concerne l'amortissement des subventions perçues pour le financement d'immobilisations amortissables. La contrepartie se trouve en recettes de fonctionnement au chapitre 042.

Chapitre 041 – opérations patrimoniales

BP 2018	71 500 €	
BP 2019	61 000 €	Soit - 14,69 %

Ces dépenses concernent des opérations d'ordre correspondant au virement des frais d'études et d'insertion (inscrits au chapitre 20) à la subdivision du compte d'immobilisation concerné (chapitre 21 ou 23) lorsqu'ils sont suivis de réalisation. Ces dépenses trouvent leur contrepartie en recettes d'investissement au chapitre 041.

4 – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 13 – subventions d'investissement

BP 2018	500 000 €	
BP 2019	927 469 €	soit + 85,49%

Comme chaque année, l'estimation des subventions attendue est faite au vu des éléments en notre possession au moment de la préparation du budget. Les recettes attendues sont également en lien avec le volume des travaux envisagés. Ainsi, les crédits inscrits en 2019 ont trait au financement par l'AESN de la continuité écologique de l'Yerres et du Réveillon à hauteur de 80 %, aux travaux de restauration des zones humides à hauteur de 10 %, mais également à toutes les actions du PAPI 3 dit « Complet » à hauteur de 50 %.

Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées

BP 2018	612 976 €	
BP 2019	1 742 422 €	soit + 184,26%

Ce besoin d'emprunt est lié au volume des travaux inscrit pour 2019 et à la prudence au niveau de la prévision des subventions. Le résultat 2018 devrait être excédentaire et devrait permettre de réduire le besoin de financement 2019.

Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves

BP 2018	150 000 €	
BP 2019	138 800 €	soit - 7,47 %

La somme prévue en 2019 correspond au FCTVA relatif aux travaux exécutés en 2018 (dépenses mandatées aux chapitres 21 et 23 et à l'article 2051).

Chapitre 45 – Opération pour compte de tiers

BP 2018	0 €
BP 2019	818 640 €

Il s'agit de la contrepartie des dépenses prévues au chapitre 45 entièrement financées par l'Agence de l'Eau.

Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre section

BP 2018	1 800 000 €
BP 2019	1 800 000 €

Ce poste comprend l'amortissement des investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2018 et la contrepartie se trouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 042).

Chapitre 041 – opérations patrimoniales

BP 2018	71 500 €		
BP 2019	61 000 €	soit	- 14,69 %

Ces recettes trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement au chapitre 041.

II - LE BUDGET ASSAINISSEMENT M 49

A – TABLEAU BUDGETAIRE

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	Budget 2018	Projet de BP 2019	Evolution
011	Charges à caractère général	3 339 020,00	3 546 513,00	6,21%
011	Participation aux charges communes	3 616 268,64	3 342 450,41	-7,57%
012	Charges de personnel	1 347 836,00	1 445 355,00	7,24%
	<i>dont subvention CE</i>	<i>37 200,00</i>	<i>37 686,00</i>	<i>1,31%</i>
65	Autres charges de gestion courante	43 900,00	43 800,00	-0,23%
	Total des dépenses de gestion courante	8 347 024,64	8 378 118,41	0,37%
66	Charges financières	2 441 600,00	2 038 600,00	-16,51%
67	Charges exceptionnelles	263 000,00	263 000,00	0,00%
	Total des dépenses réelles	11 051 624,64	10 679 718,41	-3,37%
042	Dotations aux amortissements	9 150 000,00	9 150 000,00	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	6 206 237,38	6 636 832,27	6,94%
	Total des dépenses d'ordre	15 356 237,38	15 786 832,27	2,80%
	Total général	26 407 862,02	26 466 550,68	0,22%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	Budget 2018	Projet de BP 2019	Evolution
013	Atténuation de charges	6 000,00	0,00	-100,00%
70	Ventes, prestations de services	23 763 662,02	23 891 550,68	0,54%
	<i>Contribution EP :</i>	<i>10 485 912,02</i>	<i>10 643 200,68</i>	<i>1,50%</i>
	<i>reversement abondement part EP de la contribution sur 5 ans</i>	<i>-180 150,00</i>	<i>-180 150,00</i>	
74	Subventions	378 200,00	315 000,00	-16,71%
75	Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00	0,00%
	Total des recettes de gestion courante	24 327 862,02	24 386 550,68	-0,24%
77	Produits exceptionnels	30 000,00	30 000,00	0,00%
	Total des recettes réelles	24 357 862,02	24 416 550,68	0,24%
042	Amortissement des subventions	2 050 000,00	2 050 000,00	0,00%
	Total des recettes d'ordre	2 050 000,00	2 050 000,00	0,00%
	Total général	26 407 862,02	26 466 550,68	0,22%

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	Budget 2018	Projet de BP 2019	Evolution
20	Immobilisations incorporelles	3 811 144,00	4 518 679,00	18,56%
21	Immobilisations corporelles	8 753 350,00	9 658 660,00	10,34%
23	Immobilisations en cours	13 752 815,58	8 609 029,00	-37,40%
	Total des dépenses d'équipement	26 317 309,58	22 786 368,00	-13,42%
	dont EU	12 856 234,08	9 518 579,00	
13	Subventions	7 000,00	0,00	-100,00%
16	Remboursement capital dette	4 244 300,00	4 287 800,00	1,02%
16	Refinancement éventuel de la dette	0,00	0,00	
45	Opération pour le compte d'un tiers	0,00	0,00	
	Total des dépenses réelles	30 568 609,58	27 074 168,00	-11,43%
040	Amortissement des subventions	2 050 000,00	2 050 000,00	0,00%
041	Autres immo. Financières	495 500,00	565 000,00	14,03%
	Total des dépenses d'ordre	2 545 500,00	2 615 000,00	2,73%
	Total général	33 114 109,58	29 689 168,00	-10,34%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	Budget 2018	Projet de BP 2019	Evolution
13	Subventions	1 000 000,00	943 868,00	-5,61%
16	Emprunts contractés	15 493 372,20	10 756 154,63	-30,58%
16	Refinancement éventuel de la dette	0,00	0,00	
21		0,00	102 313,10	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	
	Total des recettes d'équipement	16 493 372,20	11 802 335,73	-28,44%
10	Dotations (FCTVA)	769 000,00	1 535 000,00	99,61%
27	Remboursement TVA	0,00	0,00	
45	Opération pour le compte d'un tiers	0,00	0,00	
	Total des recettes réelles	17 262 372,20	13 337 335,73	-22,74%
040	Amortissement des immobilisations	9 150 000,00	9 150 000,00	0,00%
041	Immobilisations incorporelles	495 500,00	565 000,00	14,03%
021	Virement de la section de fonctionnement	6 206 237,38	6 636 832,27	6,94%
	Total des recettes d'ordre	15 851 737,38	16 351 832,27	3,15%
	Total général	33 114 109,58	29 689 168,00	-10,34%

Recettes réelles de fonctionnement	24 357 862,02	24 416 550,68
Dépenses réelles de fonctionnement	11 051 624,64	10 679 718,41
Epargne brute (autofinancement)	13 306 237,38	13 736 832,27
Amortissement du capital	4 244 300,00	4 287 800,00
Epargne disponible	9 061 937,38	9 449 032,27
Encours de la dette au 31/12	81 855 601,20	73 215 599,73
Endettement/Epargne brute (ans)	6,15	5,33

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Chapitre 011 – charges générales**

BP 2018	3 339 020 €		
BP 2019	3 546 513 €	soit	+ 6,21 %

Ce chapitre comprend les dépenses courantes à hauteur de :

- 1 288 336 € pour les eaux usées,
- 2 258 177 € pour les eaux pluviales.

Les crédits inscrits concernent :

- l'exploitation et la maintenance des ouvrages eaux usées et des ouvrages eaux pluviales,
- les frais de contrôles des installations privatives,
- la coopération décentralisée avec la commune de Bopa au Bénin : 100 000 €, montant subventionné à hauteur de 90 000 € par l'AESN, la commune de Crosne et le comité de jumelage (somme inscrite au chapitre 74),
- les frais en lien avec le personnel (missions, déplacements, formations, primes d'assurance garantissant les salaires,...),
- les frais financiers (TIPI, commissions d'emprunts),
- d'autres frais divers, liés notamment à l'acquisition d'équipements et de prestations nécessaires au fonctionnement quotidien des services.

L'augmentation qui ressort de ce chapitre concerne principalement :

- l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales, due à l'actualisation positive des prix du marché de curage des ouvrages,
- mais également à la l'inscription de crédits supplémentaires pour le dragage des boues au droit du mur de barrage de la fosse Montalbot à Vigneux-sur-Seine, et ainsi permettre l'accessibilité aux vannes de maintenance.
- les primes d'assurance garantissant le paiement des salaires des agents en cas d'arrêt maladie, d'accident du travail ..., crédits auparavant inscrits au chapitre 012.

Chapitre 011 – participation aux charges communes

BP 2018	3 616 269 €		
BP 2019	3 342 450 €	soit	- 7,57 %

Les crédits inscrits correspondent à la participation du budget M49 aux charges générales du budget principal qui est fonction du poids du budget assainissement dans la masse cumulée des 3 budgets.

Chapitre 012 – frais de personnel

BP 2018	1 347 836 €		
BP 2019	1 445 355 €	soit	+ 7,24 %

Les crédits pour 2019 prennent en compte :

- l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) et la réforme des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR) ;
- les provisions pour la mise en place obligatoire du RIFSEEP « Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel » ;
- la réorganisation du pôle assainissement avec la mise à niveau des effectifs.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

BP 2018	43 900 €		
BP 2019	43 800 €	soit	- 0,23 %

Ce chapitre enregistre les dépenses suivantes :

- les titres admis en non-valeur.
- le paiement de la franchise dans le cadre de l'assurance responsabilité civile.
- les redevances d'occupation du domaine SNCF.
- les frais de scolarité d'un apprenti au sein du pôle assainissement.

Chapitre 66 – frais financiers

BP 2018	2 441 600 €		
BP 2019	2 038 600 €	soit	- 16,51 %

Ce chapitre comporte le remboursement des intérêts de la dette et la constatation des Intérêts Courus Non Echus (ICNE). Il intègre également les frais financiers liés au refinancement éventuel d'emprunts. La baisse constatée est liée au profil d'extinction de la dette du SyAGE.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles

BP 2018	263 000 €		
BP 2019	263 000 €		

Sont notamment inscrits dans ce chapitre :

- L'annulation de titres de recettes concernant principalement la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) demandée à l'occasion des autorisations d'urbanisme ou les annulations de demandes de branchement.
- Le reversement aux riverains de la subvention de l'AESN pour la mise en conformité des installations privatives d'assainissement lorsque celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une campagne à l'échelle d'un bassin versant ou dans le cadre d'une extension de réseaux. Ce poste trouve sa contrepartie en recettes de fonctionnement, au chapitre 74.
- La réalisation de travaux d'office dans l'éventualité d'un refus de mise en conformité de la part d'un usager.
- Le versement d'indemnité dans le cadre d'occupation temporaire de terrains privés.

Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2018	9 150 000 €
BP 2019	9 150 000 €

Ce poste représente les dotations aux amortissements, dont la contrepartie se retrouve en recettes d'investissement (chapitre 040).

2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 – ventes de produits fabriqués, prestations de service

BP 2018	23 763 662 €		
BP 2019	23 891 550 €	soit	+ 0,54 %

Ce chapitre comprend les redevances et participations suivantes :

Libellé	2018 en €	2019 en €	Variations en €
Contribution pluviale ¹	10 305 762,02	10 463 050,68	157 288,66
Redevance Syndicale collectif	10 900 000,00	11 000 000,00	100 000,00
Redevance des Industriels	51 000,00	51 000,00	-
Redevance SIBRAV	540 000,00	540 000,00	-
Redevance CA Grand Paris Sud	80 000,00	80 000,00	-
Redevance Brie Comte Robert	220 000,00	220 000,00	-
Redevance non collectif/SPANC	18 900,00	10 500,00	- 8 400,00
PFAC ²	840 000,00	767 000,00	- 73 000,00
Branchements EU/EP	610 000,00	560 000,00	- 50 000,00
Certificats de conformité (ventes) ³	198 000,00	200 000,00	2 000,00
TOTAL	23 763 662,02	23 891 550,68	27 888,66

(1) Le montant pour 2019 prend en compte le reversement de l'abondement exceptionnel de 2012 (voir annexe A).

(2) PFAC : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif. La PFAC a été instituée par la délibération du 19/06/2012

(3) Il s'agit du remboursement au Syndicat des frais de contrôle des installations privatives demandés par les riverains dans le cadre des transactions immobilières.

L'augmentation constatée concerne l'actualisation de la contribution des collectivités pour la gestion des eaux pluviales de 1,5 % et de la hausse de 0,01 €/m³ du tarif de la redevance d'assainissement.

Chapitre 74 – subventions d'exploitation

BP 2018	378 200 €		
BP 2019	315 000 €	soit	- 16,71 %

Les subventions d'exploitation sont les suivantes :

Libellé	2018 en €	2019 en €	Variation en €
Subventions AESN (aides aux riverains) (1)	148 200,00	105 000,00	- 43 200,00
Subventions AESN + Rég. Ile de F. + Départ. 91 (contrôles)	90 000,00	70 000,00	- 20 000,00
Participation forfaitaire/an DSEA – protocole	50 000,00	50 000,00	-
TOTAL	288 200,00	225 000,00	- 63 200,00

(1) Le montant des subventions versées aux riverains qui se mettent en conformité dans le cadre d'une campagne à l'échelle d'un bassin versant ou d'une extension de réseaux, a été revu à la baisse au vu des dossiers en cours.

Comme indiqué au chapitre 011, il a été inscrit 90 000 € de subvention pour la coopération décentralisée concernant BOPA.

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante

BP 2018	180 000 €
BP 2019	180 000 €

Ce chapitre recouvre la recette provenant du doublement de la redevance d'assainissement lorsque les usagers sont non conformes.

Chapitre 77 – produits exceptionnels

BP 2018	30 000 €
BP 2019	30 000 €

Ce chapitre comprend le remboursement des travaux d'office éventuels exécutés chez les particuliers qui ne veulent pas se mettre en conformité (la contrepartie se trouve au chapitre 67).

Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2018	2 050 000 €
BP 2019	2 050 000 €

Cette somme concerne l'amortissement des subventions. Il est rappelé que lorsqu'une subvention sert à financer une immobilisation amortissable, celle-ci est également amortie sur la durée d'amortissement de l'immobilisation. La contrepartie se trouve en dépenses d'investissement (chapitre 040).

3 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres 20, 21 et 23 – immobilisations

BP 2018	26 317 310 €	
BP 2019	22 786 368 €	soit - 13,42 %

Le volume de dépenses d'équipement est de 9 518 579 € pour les eaux usées et de 13 267 789 € pour les eaux pluviales.

Les crédits inscrits couvrent principalement :

- **les travaux récurrents** d'entretien et de remise à niveau des réseaux et bassins ;
- **le programme de réduction des inondations pluviales et de dépollution ;**
- **la création, la réhabilitation et l'extension d'ouvrages ;**
- **la mise en séparatif de réseaux eaux usées et eaux pluviales ;**
- **les divers frais d'études réaliser avant travaux et après travaux** (Diagnostic graduel, études hydrauliques, études de faisabilité, ITV, enquêtes de zonage...) ;
- **les opérations de dépollution des eaux pluviales ;**
- **l'étude de réduction de la vulnérabilité des réseaux et des ouvrages d'assainissement aux inondations** dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne Francilienne ;
- **les diagnostics eaux usées sur les bassins de collecte** en vue de la réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales ;

- **les différentes dépenses générées par ou pour les programmes de travaux** (levés topographiques, développements informatiques, achats informatiques, achats de panneaux de chantier à installer sur site, coût des annonces de mise en concurrence,...), parallèlement aux dépenses liées spécifiquement aux opérations d'assainissement.

Chapitre 13 – subventions d'investissement

BP 2018	7 000 €
BP 2019	0 €

Cette somme est destinée au remboursement éventuel de subventions AESN perçues en trop sur les exercices antérieurs. Il n'est pas prévu de remboursement en 2019.

Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées

BP 2018	4 244 300 €		
BP 2019	4 287 800 €	soit	+ 1,02 %

Ce montant correspond au remboursement du capital de la dette.

Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2018	2 050 000 €
BP 2019	2 050 000 €

Cette somme concerne l'amortissement des subventions, opérations d'ordre, avec une contrepartie en recettes de fonctionnement – chapitre 042.

Chapitre 041 – opérations patrimoniales

BP 2018	495 500 €		
BP 2019	565 000 €	soit	+ 14,03 %

Ces opérations d'ordre concernent les virements des frais d'études et d'insertion (inscrits au chapitre 20) à la subdivision du compte d'immobilisation concerné (chapitre 21 ou 23) lorsqu'ils sont suivis de réalisation.

Il est rappelé que le chapitre 041 retrace tant en recettes qu'en dépenses toutes les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Aussi, toutes les opérations susvisées figurent également en recettes d'investissement au chapitre 041.

4 – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 13 – subventions d'investissement

BP 2018	1 000 000 €		
BP 2019	943 868 €	soit	- 5,61 %

L'estimation des subventions a été faite au vu des éléments en notre possession au moment de la préparation du budget.

Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées

BP 2018	15 493 372 €		
BP 2019	10 756 155 €	soit	- 30,58 %

Ce volume d'emprunt est nécessaire pour financer les opérations prévues au budget 2019.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

BP 2018	0 €
BP 2019	102 313 €

Les crédits inscrits correspondent au solde de la participation financière due par l'EPA ORSA pour le déplacement d'une armoire électrique à Villeneuve-Saint-Georges. Ces travaux ont fait l'objet d'une convention financière prise au début de l'année 2018 entre le SyAGE et l'EPA ORSA fixant les obligations d'exécution et de financement de chacun.

Chapitre 10 – apports, dotations diverses

BP 2018	769 000 €		
BP 2019	1 535 000 €	soit	+ 99,61 %

La forte augmentation est en lien avec la parution du Décret n° 2015-1763 du 24 décembre 2015, qui ne permet plus la récupération de TVA par le fermier lors de la mise en place d'un nouveau contrat de délégation de service public.

Ainsi, le SyAGE percevra le FCTVA en 2019 (taux = 16,404 %) sur les travaux qui ont été exécutés en 2018 pour les eaux pluviales mais également pour les eaux usées (dépenses mandatées aux chapitres 21 et 23 et à l'article 2051). Les recettes escomptées sont liées au niveau de mandatement au 31 décembre 2018.

Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre section

BP 2018	9 150 000 €
BP 2019	9 150 000 €

Ce poste comprend les amortissements des investissements réalisés jusqu'en 2018 et la contrepartie se trouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 042).

Chapitre 041 – opérations patrimoniales

BP 2018	495 500 €		
BP 2019	565 000 €	soit	+ 14,03 %

Il s'agit de la contrepartie des inscriptions figurant au chapitre 041 en dépenses.

III - LE BUDGET « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » M 14

A – TABLEAU BUDGETAIRE

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP 2018	Projet de BP 2019	Evolution
011	Charges à caractère général	68 400,00	27 238,00	-60,18%
011	Participation aux charges communes	16 831,41	30 579,58	81,68%
012	Charges de personnel	205 301,00	207 235,00	0,94%
65	Autres charges de gestion courante	4 960,00	4 863,00	-1,96%
	Total des opérations réelles	295 492,41	269 915,58	-8,66%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 000,00	52 111,00	-1,68%
023	Virement à la section d'investissement	6 670,89	30 703,83	
	Total des opérations d'ordre	59 670,89	82 814,83	38,79%
	Total général	355 163,30	352 730,41	-0,69%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2018	Projet de BP 2019	Evolution
74	Subventions	322 163,30	320 276,90	-0,59%
	dont contribution des collectivités membres	137 573,30	138 476,90	0,66%
	Total des opérations réelles	322 163,30	320 276,90	-0,59%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 000,00	32 453,51	-1,66%
	Total des opérations d'ordre	33 000,00	32 453,51	-1,66%
	Total général	355 163,30	352 730,41	-0,69%

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP 2018	Projet de BP 2019	Evolution
20	Immobilisations incorporelles	0,00	116 500,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
45	Opérations sous mandat	0,00	0,00	
	Total des opérations réelles	0,00	116 500,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 000,00	32 453,51	-1,66%
	Total des opérations d'ordre	33 000,00	32 453,51	-1,66%
	Total général	33 000,00	148 953,51	351,37%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2018	Projet de BP 2019	Evolution
10	Dotations (FCTVA)	0,00	0,00	
13	Subventions	0,00	93 200,00	
45	Opérations sous mandat	0,00	0,00	
	Total des opérations réelles	0,00	93 200,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 000,00	52 111,00	-1,68%
021	Virement de la section de fonctionnement	6 670,89	30 703,83	
	Total des opérations d'ordre	59 670,89	82 814,83	38,79%
	Total général	59 670,89	176 014,83	194,98%
	RESULTAT DE CLOTURE	26 670,89	27 061,32	

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Chapitre 011 – charges générales**

BP 2018	68 400 €		
BP 2019	27 238 €	soit	- 60,18 %

Ce chapitre comprend les dépenses de gestion courante qui sont liées exclusivement à la compétence « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » et notamment :

- la réalisation de plaquettes de communication ;
- les frais en lien avec le personnel (missions, déplacements, formations...)
- les frais de carburant, d'assurance et d'entretien des véhicules
- la poursuite de la phase 4 de l'étude de la GEMAPI qui porte sur la formalisation du scénario entériné par la CLE.

Chapitre 011 – participation aux charges communes

BP 2018	16 831 €		
BP 2019	30 582 €	soit	+ 81,68 %

La contribution au budget annexe M14 « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » aux charges communes du budget général concerne les dépenses non affectables par nature à l'une ou l'autre des compétences du SyAGE (frais liés au bâtiment, charges de personnel non affectées spécifiquement à une des compétences, indemnités des élus ...).

Chapitre 012 – frais de personnel

BP 2018	205 301 €		
BP 2019	207 235 €	soit	+ 0,94 %

La prévision budgétaire prend en compte :

- l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) et la réforme des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR) ;
- la mise en place obligatoire du RIFSEEP « Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel ».

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

BP 2018	4 960 €		
BP 2019	4 863 €	soit	- 1,96 %

Ce chapitre comprend la part de la subvention au Comité d'Entraide du personnel du SyAGE correspondant aux 4 agents affectés au budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » ;

Chapitre 042 – dotations aux amortissements

BP 2018	53 000 €		
BP 2019	52 111 €	soit	- 1,68 %

Ce poste représente les dotations aux amortissements, dont la contrepartie se retrouve en recettes d'investissement (chapitre 040).

2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 74 – subventions d'exploitation

BP 2018	322 163 €		
BP 2019	320 277 €	soit	- 0,59 %

Ce chapitre comprend :

- les subventions de fonctionnement (181 800 €) comprenant les contrats d'animation programmés en 2019 et l'étude GEMAPI mais également le solde des subventions des années précédentes non encore perçues.
- la contribution des collectivités membres (138 477 €) dont le coût représente comme en 2018, **0,32 € par habitant**.

Il convient de rappeler les éléments suivants :

- lorsque les habitants d'une commune sont représentés à travers plusieurs structures adhérentes, le montant de cette contribution sera réparti entre l'ensemble des collectivités les représentant (art. 6.3 des Statuts) ;
- concernant les groupements de collectivités territoriales, ne sont pris en compte, dans le calcul de la contribution, que les habitants des communes situées dans le périmètre du SAGE de l'Yerres qui ont transféré audit groupement en tout ou partie soit la gestion des eaux, soit à l'assainissement, soit à l'eau potable ;
- une contribution minimum annuelle de 20 € a été fixée lors du débat d'orientation budgétaire 2012 compte tenu des frais fixes comme les convocations aux séances du Comité Syndical.
- si une commune est à cheval sur deux SAGE, sa contribution sera calculée au prorata de la population au regard de la superficie représentée dans le bassin versant.

Chapitre 042 – subventions d'investissement transférées au compte de résultat

BP 2018	33 000 €		
BP 2019	32 454 €	soit	- 1,66 %

Ce poste correspond à la quote-part des subventions transférées en section de fonctionnement.

3 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres 20 – immobilisations

BP 2018	0 €
BP 2019	116 500 €

La somme inscrite est nécessaire pour :

- les 2 premières phases de l'étude hydromorphologique des affluents de l'Yerres amont (état des lieux et orientations) ;
- la révision du SAGE de l'Yerres.

Chapitre 040 – subventions d'investissement transférées au compte de résultat

BP 2018	33 000 €	
BP 2019	32 454 €	soit - 1,66 %

Ce poste concerne l'amortissement des subventions perçues pour le financement d'immobilisations amortissables. La contrepartie se trouve en recettes de fonctionnement (chapitre 042).

4 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 13 – subventions d'investissement

BP 2018	0 €
BP 2019	93 200 €

Il s'agit du financement de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 % des études inscrites au chapitre 20.

Chapitre 040 – dotations aux amortissements

BP 2018	53 000 €	
BP 2019	52 111 €	soit - 1,68 %

Ce poste comprend l'amortissement des investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2018 et la contrepartie se trouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 042).